

Délibération N° 2023-10-04

**La Commission Recherche siégeant en formation plénière,
en sa séance du lundi 16 octobre 2023,
sous la présidence de Mme Isabelle von BUELTZINGSLOEWEN,
Vice-présidente Recherche, Etudes doctorales et Science ouverte**

- Vu** le Code de l'éducation et notamment son article L712-6-1 ;
Vu les statuts de l'Université Lumière Lyon 2 approuvés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018 et modifiés en séance du 20 septembre 2019, du 10 décembre 2021 et du 31 mars 2023 ;

Prend la délibération suivante :

OBJET : Renouvellement de l'adhésion de Lyon 2 à la Fédération BioEEnViS

Monsieur Xavier LEROUX, Directeur de la FR BioEEnViS, présente la fédération de recherche à l'assemblée.

La Commission Recherche est consultée pour avis sur le renouvellement de l'adhésion de Lyon 2 à la fédération BioEEnViS. La Vice-présidente recherche propose à l'assemblée de valider ce renouvellement.

Les résultats du vote sont :

Membres en exercice : 34
Quorum : 18
Présent.e.s ou représenté.e.s en début de séance = 20
Votant.es = 20
Pour = 20
Contre = 0
Abstention = 0
Ne prennent pas part au vote = 0

La Commission Recherche émet un avis favorable à l'unanimité des présent.e.s et représenté.e.s sur le renouvellement de l'adhésion de Lyon 2 à la fédération Biodiversité, Eau, Environnement, Ville & Santé (FR3728 BIOEENVIS).

La présente délibération sera publiée au recueil des délibérations et sur le site intranet de l'Université.

A Lyon, le 16 octobre 2023



**La Vice-présidente Recherche, Etudes doctorales et
Science ouverte**

Isabelle von BUELTZINGSLOWEN